

Récupération et gestion des eaux de pluie sur mon terrain

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (CCPR) s'est engagée avec le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) dans le lancement d'une opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie¹. Cette démarche permet de réduire la quantité d'eau qui sature le réseau d'assainissement pouvant parfois dégrader la qualité des cours d'eau et causer des inondations sur la voirie et chez des particuliers.

Via cette opération, vous pouvez faire l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux de pluie à un tarif réduit. Ainsi, vous pouvez bénéficier de 80 % de subventions pour l'acquisition d'une ou plusieurs cuve(s) et de ses équipements parmi différents modèles, selon vos besoins. Cette opération est possible grâce aux aides octroyées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et par la Région Grand Est.

INSTALLER UNE CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU, C'EST POUVOIR :



Faire des économies d'eau



Laver mon matériel de jardinage



Arroser naturellement mes espaces verts



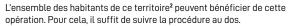
Valoriser l'eau qui tombe sur ma parcelle, jardin de pluie, mare, bassin...



Contribuer à la recharge des nappes



Participer à la lutte contre le changement climatique



Pour prendre connaissance des différents modèles de cuves, vous pouvez vous rapprocher de votre commune.



¹Pour bénéficier de cette opération, le trop-plein de la cuve devra s'infiltrer sur votre parcelle.

² Cette opération ne concerne pas les nouvelles constructions.

Je me fais connaître en prenant rendez-vous

Je transmets mes coordonnées et je prends un rendez-vous sur les créneaux proposés



Je réalise un rendez-vous diagnostic avec l'agent du SDEA

- Nous étudions ensemble les opportunités de déraccordement et les techniques d'infiltration les plus adaptées
- Je choisis le(s) modèle(s) de cuve(s) qui m'intéresse(nt) et je remplis le bon de commande
- Je m'engage sur l'honneur à déraccorder une partie de mes eaux pluviales



Je prends possession de ma (mes) cuve(s)

- > J'installe le matériel et je procède au déraccordement de ma gouttière
- > Je procède (si nécessaire) à l'aménagement d'une technique d'infiltration



Vérification du déraccordement par le SDEA

J'envoie une photo ou une vidéo attestant la preuve du bon déraccordement à l'agent du SDEA



Je reçois ma facture et je règle le reste à charge

QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?

Prenez rendez-vous en appelant le 03 88 19 31 52 De 9h à 12h et de 14h à 16h











